



DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-GINGOLPH (74500)

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE DE
SAINT-GINGOLPH
DU 19 FEVRIER AU 19 MARS 2015 INCLUS**

Le public est informé que, par arrêté municipal n°A20150202_1 en date du 02 février 2015, Madame Le Maire de la Commune de SAINT-GINGOLPH a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). A cet effet, Monsieur Francis CROUZET, ingénieur en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Jean-Pierre CURTENAT, contrôleur de gestion ONF, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 15 Janvier 2015.

Le projet de modification n°2 du PLU porte sur les points suivants :

- prescrire des règles de hauteur claires fondées sur des côtes altimétriques adaptées à une topographie en forte pente
- prescrire des altimétries propres à assurer le respect d'une forme urbaine en rapport avec l'effet recherché d'"entrée de ville" et de "front de lac"
- prévoir des modifications à l'article UA 11 (aspect des bâtiments) des interruptions de façades afin de donner toutes les garanties d'intégration nécessaires dans le strict respect de la loi littoral (création et préservation de fenêtres visuelles depuis l'espace public)

- prendre en compte le "confort habitant" et les impératifs liés à la transition énergétique des bâtiments, en permettant des éclairagements latéraux naturels Est-Ouest par des reculs spécifiques (article UA 7)

- donner plus de clarté à l'article UA 6 ainsi qu'à son annexe graphique

- lever l'emplacement réservé n°12, correspondant à la "création d'une voie de desserte secteur de la croix de la mission à 8m de plateforme"

Cette enquête se déroulera en Mairie de Saint-Gingolph **du 19 février 2015 jusqu'au 19 mars 2015 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie, soit :

- **Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h00**
- **Mardi et Jeudi de 15h00 à 18h00**

Durant cette période, le dossier de modification n°2 du PLU soumis à enquête publique, ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations de toutes personnes intéressées seront déposés en Mairie de Saint-Gingolph. Le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre prévu à cet effet.

De plus, pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations, soit :

- par lettre adressée à l'attention du Commissaire enquêteur à l'adresse postale de la Mairie de Saint-Gingolph 34 rue nationale, 74500 SAINT GINGOLPH, qui l'annexera au registre d'enquête,
- oralement et par écrit auprès du Commissaire enquêteur qui recevra le public en Mairie de Saint-Gingolph, aux jours et heures suivants :

Le mercredi 11 mars 2015 de 10h00 à 12h00 et le Jeudi 19 mars de 15h00 à 18h00

L'avis d'enquête publique est disponible sur le site internet de la Commune www.st-gingolph.fr

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Ce dernier transmet au Maire dans un délai de 30 jours, à compter de la date de clôture d'enquête, son rapport et ses conclusions motivées, lesquels seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Saint-Gingolph, pendant un an à compter de cette date. La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet de la Commune www.st-gingolph.fr

Aux termes de l'enquête, la modification n°2 du PLU de Saint-Gingolph sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Géraldine PFLIEGER, Maire de Saint-Gingolph.